



AUDIT

37 bis, rue du Général Leclerc  
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél. : 01 40 93 07 97  
Fax : 01 40 93 00 25  
www.groupe3c.com

**STADE DE VANVES**

=====

Association loi 1901  
Siège social : 23 rue Mary Besseyre  
92 170 VANVES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

=====

**STADE DE VANVES**

=====

Association loi 1901  
Siège social : 23 rue Mary Besseyre  
92 170 VANVES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

=====

A l'assemblée générale de l'association STADE DE VANVES,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association STADE DE VANVES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

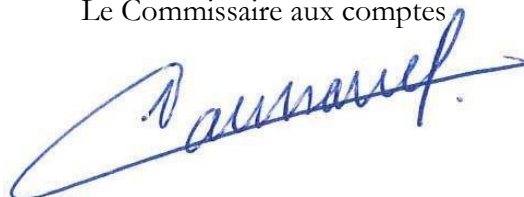
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Issy les Moulineaux,

Le 05 décembre 2023,

Le Commissaire aux comptes



**3C AUDIT**

Société de Commissaire aux Comptes  
Compagnie Régionale de Versailles et  
du Centre  
Représentée par Patrick CAUSSANEL

## BILAN ACTIF

### STADE DE VANVES

	ACTIF	EXERCICE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023			01/07/2021 AU 30/06/2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>				
	- Frais d'établissement				
	- Frais de recherche et de développement				
	- Donations temporaires d'usufruit				
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés,				
	- Autres Immobilisations Incorporelles				
	- Immobilisations incorporelles en cours				
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporel				
<b>A</b>	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	-	-	-	-
<b>C</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>				
<b>T</b>	- Terrains				
<b>I</b>	- Constructions				
<b>M</b>	- Installations techniques, matériel et outillage	32 116.26	14 568.22	17 548.04	19 179.95
<b>O</b>	- Autres Immobilisation Corporelles	31 849.92	24 320.87	7 529.05	7 646.01
<b>B</b>	- Immobilisations corporelles en cours				
<b>I</b>	- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelle				
<b>L</b>	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être				
<b>S</b>	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	63 966.18	38 889.09	25 077.09	26 825.96
<b>E</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</b>				
	- Participations et créances rattachées	-	-	-	-
	- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	- Prêts	-	-	-	-
	- Autres Immobilisations financières			2 100.00	1 100.00
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	-	-	2 100.00	1 100.00
	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>63 966.18</b>	<b>38 889.09</b>	<b>27 177.09</b>	<b>27 925.96</b>
	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	500.00	-	500.00	800.00
	<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>				
<b>A</b>	<b>CREANCES :</b>				
<b>C</b>	- Créances clients, usagers et comptes rattachés	26 806.83		26 806.83	22 494.18
<b>T</b>	- Créances reçues par legs ou donations				
<b>I</b>	- Autres	86 814.06		86 814.06	51 496.04
<b>R</b>	<b>TOTAL CREANCES</b>	113 620.89	-	113 620.89	73 990.22
<b>C</b>	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	-	-	-	-
<b>U</b>	<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>	-	-	-	-
<b>L</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	510 118.26		510 118.26	536 786.69
<b>A</b>	<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	12 802.24		12 802.24	16 880.21
<b>N</b>	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>637 041.39</b>	<b>-</b>	<b>637 041.39</b>	<b>628 457.12</b>
<b>T</b>	<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (III)</b>	-		-	-
	<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)</b>	-		-	-
	<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)</b>	-		-	-
	<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>701 007.57</b>	<b>38 889.09</b>	<b>664 218.48</b>	<b>656 383.08</b>

**BILAN PASSIF**  
**STADE DE VANVES**

PASSIF		0	0
		01/07/2022 AU 30/06/2023	01/07/2021 AU 30/06/2022
<b>FONDS PROPRES</b>			
<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>			
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
<b>TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>		-	-
<b>FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>			
F	Fonds propres statutaires	-	-
O	Fonds propres complémentaires	-	-
N			
D	<b>TOTAL FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>	-	-
S	<b>ECARTS DE REEVALUTION</b>	-	-
A	<b>RESERVES</b>		
S	Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
S	Réserves pour projet de l'entité	-	-
O	Autres réserves	-	-
C			
I	<b>TOTAL RESERVES</b>	-	-
A	<b>REPORT A NOUVEAU</b>	491 436.23	632 181.38
T			
I	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	70 500.72	140 745.15
F			
S	<b>SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)</b>	<b>420 935.51</b>	<b>491 436.23</b>
	Fonds propres consommables	-	-
	Subventions d'investissement	8 330.50	<b>8 330.50</b>
	<b>PROVISION REGLEMENTEES</b>	-	-
	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>(I) 429 266.01</b>	<b>499 766.73</b>
	<b>FONDS REPORTEES E DEDIES</b>		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
	Fonds dédiés	-	-
	<b>TOTAL FONS REPORTEES ET DEDIES</b>	<b>(II) -</b>	<b>-</b>
R	<b>PROVISIONS</b>		
O	Provisions pour risques		
V	Provisions pour charges		
I			
S	<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>(III) -</b>	<b>-</b>
I			
O	<b>DETTES</b>		
N	Emprunts obligataires et assimilés (titres associa	-	-
	Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	18.86	
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus		
D	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 359.55	<b>57 186.29</b>
E	<i>Dettes des legs ou donations</i>		
T	Dettes fiscales et sociales	57 552.26	<b>48 004.14</b>
E	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 382.64	<b>21 802.93</b>
S	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie	-	-
	Produits constatés d'avance	54 639.16	29 623.00
	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>(IV) 234 952.47</b>	<b>156 616.36</b>
	Écart de conversion passif	-	-
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>(I + II + III + IV+V) 664 218.48</b>	<b>656 383.09</b>

## COMPTE DE RESULTAT STADE DE VANVES

	Du 01/07/2022 au 30/06/2023	Du 01/07/2021 au 30/06/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens	1 026 009.52	900 813.31
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	135 225.41	116 525.15
dont parrainages		10 839.77
<b>Production stockée</b>		
<b>Production immobilisée</b>		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	627 127.08	472 846.64
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	24 139.91	42 661.57
Mécénats	36 700.00	12 000.00
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provis</b>	1 250.00	873.00
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	0.00	16 153.80
<b>Autres produits</b>	2 265.31	2 628.18
<b>TOTAL I</b>	<b>1 852 717.23</b>	<b>1 564 501.65</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	1 467.00	1 702.00
Variation de stock	300.00	-800.00
Autres achats et charges externes	1 208 424.97	1 119 113.22
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 935.86	6 385.69
Salaires et traitements	527 794.00	434 846.27
Charges sociales	162 778.81	142 807.61
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 509.33	4 709.73
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 179.97	4 434.42
<b>TOTAL II</b>	<b>1 924 389.94</b>	<b>1 713 198.94</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-71 672.71</b>	<b>-148 697.29</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations	1 754.75	1 019.14
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 754.75</b>	<b>1 019.14</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		
<b>TOTAL IV</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 754.75</b>	<b>1 019.14</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-69 917.96</b>	<b>-147 678.15</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	1 919.00	7 285.00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert		
<b>TOTAL V</b>	<b>1 919.00</b>	<b>7 285.00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	2 501.76	352.00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et		
<b>TOTAL VI</b>	<b>2 501.76</b>	<b>352.00</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-582.76</b>	<b>6 933.00</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>1 856 390.98</b>	<b>1 572 805.79</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 926 891.70</b>	<b>1 713 550.94</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-70 500.72</b>	<b>-140 745.15</b>

## 1. Faits majeurs de l'exercice

### 1.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du Stade de Vanves pour l'exercice ouvert du 01/07/2022 au 30/06/2023.

### 1.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles définies par le plan comptable général, adaptées pour certaines rubriques aux spécificités des Associations. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques.

## 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Mise à disposition gracieuse :

Comme précisé en annexe 1 de la convention de mise à disposition d'équipements sportifs et divers locaux du 19 mars 2012, la mairie de Vanves met à disposition du Stade de Vanves les installations suivantes ainsi que le personnel d'entretien et de gardiennage en rapport avec ces installations :

- le Parc Municipal des Sports André Roche ;
- le gymnase Maurice Magne ;
- la piscine municipale Roger Aveneau ;
- les terrains de pétanques.

Les autres installations sont louées.

## 3. Faits significatifs

Les contributions volontaires en nature correspondent à 50 ETP sur la base d'une rémunération au SMIC.

## 4. Informations relatives au bilan

### 4.1. Tableau des immobilisations

Situation et mouvements	Valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	61 503,42	3 856,26	1 393,50	63 966,18
<b>TOTAL</b>	<b>61 503,42</b>	<b>3 856,26</b>	<b>1 393,50</b>	<b>63 966,18</b>

### 4.2. Tableau des amortissements et des provisions

Situation et mouvements	Amortissements et provisions cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions ou reprises de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	34 677,46	5 605,13	1 393,50	38 889,09
<b>TOTAL</b>	<b>34 677,46</b>	<b>5 605,13</b>	<b>1 393,50</b>	<b>38 889,09</b>

### 4.3. Immobilisations corporelles

#### 4.3.1. Principaux mouvements

La section Tennis a acquis en novembre 2022 un frigidaire.

La section Rugby a acquis en janvier 2023 un PC.

L'Administration Centrale a acquis en janvier 2023, deux PC portable.

Deux portables ont été mis au rebut, ainsi qu'une caméra.

#### 4.3.2. Méthodes d'amortissement

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Installations techniques et agencements	linéaire	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	1 à 4 ans
Mobilier	linéaire	5 à 10 ans

#### 4.4. Dépôts et cautionnements

La caution de 2 100 euros correspond :

- à la réservation pour les cars de Versailles,
- à la caution du tournoi FCO à Valras
- à la caution pour une sortie de la section Plongée.

#### 4.5. Stocks

La section Golf a en stock des polos pour une valeur de 500 €.

#### 4.6. Avances et acomptes versés

Les avances et acomptes versés au 30/06/2023 se montent à 24 115,62 € et concernent :

- Acomptes pour les sorties de la section Plongée pour 11 421,18 €
- Acompte pour la section Athlétisme pour 540,53 €
- Acompte pour le CODEP 92 de la section basket pour 225 €
- Acompte pour la ligue Paris IDF de la section Football pour 3 685,61 €
- Avance de frais de 2 943,30 € pour monsieur El Sayed de la section Athlétisme
- Avance de frais de 4 000,00 € pour monsieur Callanquin de la section Natation
- Avance de frais de 1 000,00 € pour monsieur Joly de la section Natation
- Avance de frais de 300,00 € pour madame Charaix de la section Tennis

#### 4.7. Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Cotisations des adhérents	11 291,66
Participation compétitions	309,00
Recettes diverses	711,30
Action de recouvrements Foot	1 150,00
Subventions du Comité Régional Escrime	965,00
Subventions de la Région IDF Natation	20 000,00
Subvention Haut Niveau Natation	28 400,00
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>62 826,96</b>

#### 4.8. Disponibilités

##### 4.8.1. Soldes comptables

Le montant total des disponibilités au 30/06/2023 s'établit à 510 099,40 €.

Solde comptable	Solde Débiteur	Solde créditeur
Compte courant Crédit Mutuel	59 299,74	
Compte courant Crédit Mutuel Golf	2 207,00	
Compte courant Crédit Mutuel Plongée	113,16	
Compte courant Crédit Mutuel Arts Martiaux	183,00	
Compte courant Crédit Mutuel Tennis	880,00	
Compte courant Crédit Mutuel Natation	255,28	
Compte courant Crédit Mutuel Athlétisme	60,60	
Compte courant Crédit Mutuel Escrime	0,00	18,86
Compte courant Crédit Mutuel GV	25 203,96	
Compte courant Crédit Mutuel GS	0,00	
Tonic OBLN Crédit Mutuel	0,00	
Compte Epargne Crédit Mutuel	79 417,38	
Livret Partenaire	340 502,89	
Caisse	1 995,25	
<b>Total disponibilités</b>	<b>510 118,26</b>	<b>18,86</b>

#### 4.9. Charges constatées d'avances

Elles concernent des charges engagées sur l'exercice 2022/2023 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement. Les charges constatées d'avance se montent à 12 802,24 €.

#### 4.10. Les réserves

Les réserves constituent le cumul des résultats antérieurs. Après affectation des résultats de l'exercice, la situation nette du Stade de Vanves au 30/06/2023, est la suivante :

Réserves	TOTAL
Situation nette au 30/06/2022	491 436,23
Résultat de l'exercice	-70 500,72
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	<b>420 935,51</b>

#### 4.11. Dettes à court terme

Dettes à court terme	
Dettes fournisseurs	101 359,55
Autres dettes	4 517,42
Dettes fiscales et sociales	53 163,36
<b>Total</b>	<b>159 040,33</b>

#### 4.12. Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 21 382,64 € et représentent des biens ou des prestations de services qui ont déjà été livrés mais dont la facture n'a pas encore été établie au 30/06/2023.

#### 4.13. Produits constatés d'avance

---

Produits constatés d'avance	
Sponsoring	10 000,00
Subvention ANS Plongée	2 500,00
Cotisations des adhérents	25 263,96
Participations aux sorties Plongée	16 875,20
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>54 639,16</b>

---